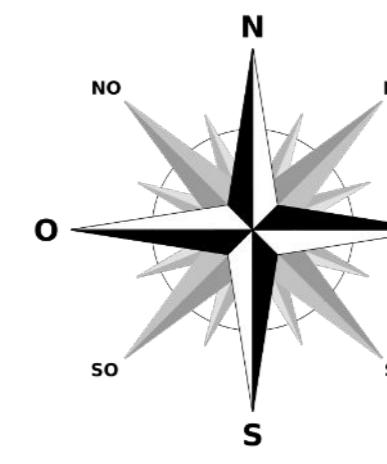




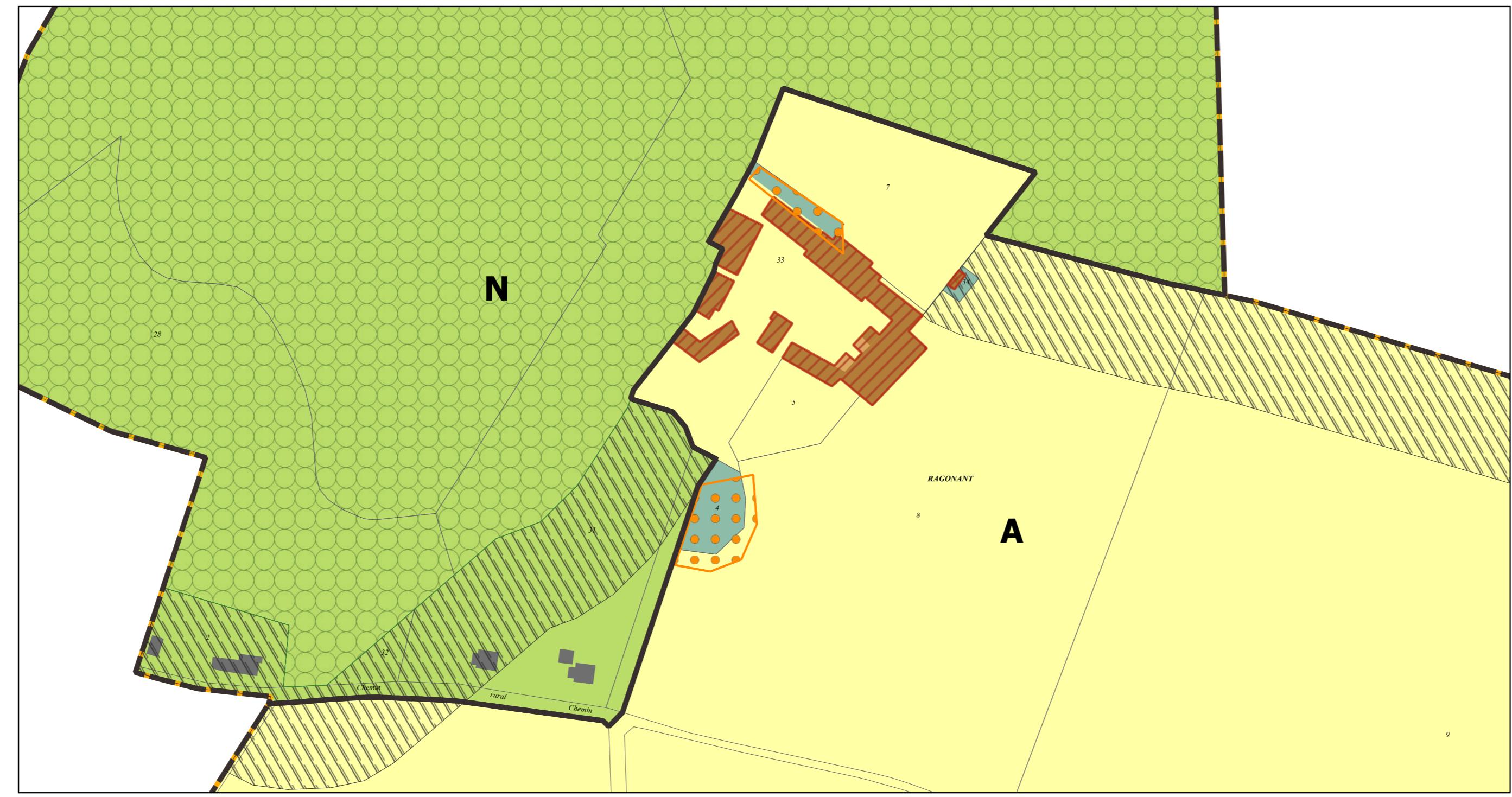
PLU
Plan Local d'Urbanisme

Place de la Mairie

91400 GOMETZ-LA-VILLE



Ragonant



5.3

REGLEMENT GRAPHIQUE - Plan hameaux -



Document arrêté en Conseil Municipal le 13 décembre 2018



Légende

- Contours de zones
- Alignements bâtis à préserver
- - - Marge de recul inconstructible de la sallémouille (5m)
- - - Marge de recul inconstructible fond de parcelle (15m)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Lisières de massifs boisés de plus de 100 hectares (50m)
- Orientations d'aménagement et de Programmation
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151.19 du code de l'urbanisme
- Enveloppe prescriptive du PPRI de l'Orge et de la sallémouille
- Mares à préserver au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
- Enveloppe de zone humide avérée

Les zones urbaines

- | | |
|-----|---|
| UA | Centre traditionnel autour de la Route de Chartres |
| UAb | Secteur d'habitat continu du Clos du Village |
| UAb | Site à projet du centre-bourg |
| UB | Secteurs pavillonnaires |
| UBa | Secteurs pavillonnaires issus de la ZAC de Brionne |
| UH | Hameaux traditionnels |
| UHa | Site à projet de la Gruerie |
| UI | Activités économiques sur la zone de Montvoisin |
| UIa | Activités économiques sur la zone de Belleville |
| UIb | Activités économiques sur la zone des Trois Quartiers |
| UL | Equipements publics d'intérêt collectif |

Les zones de développement futur

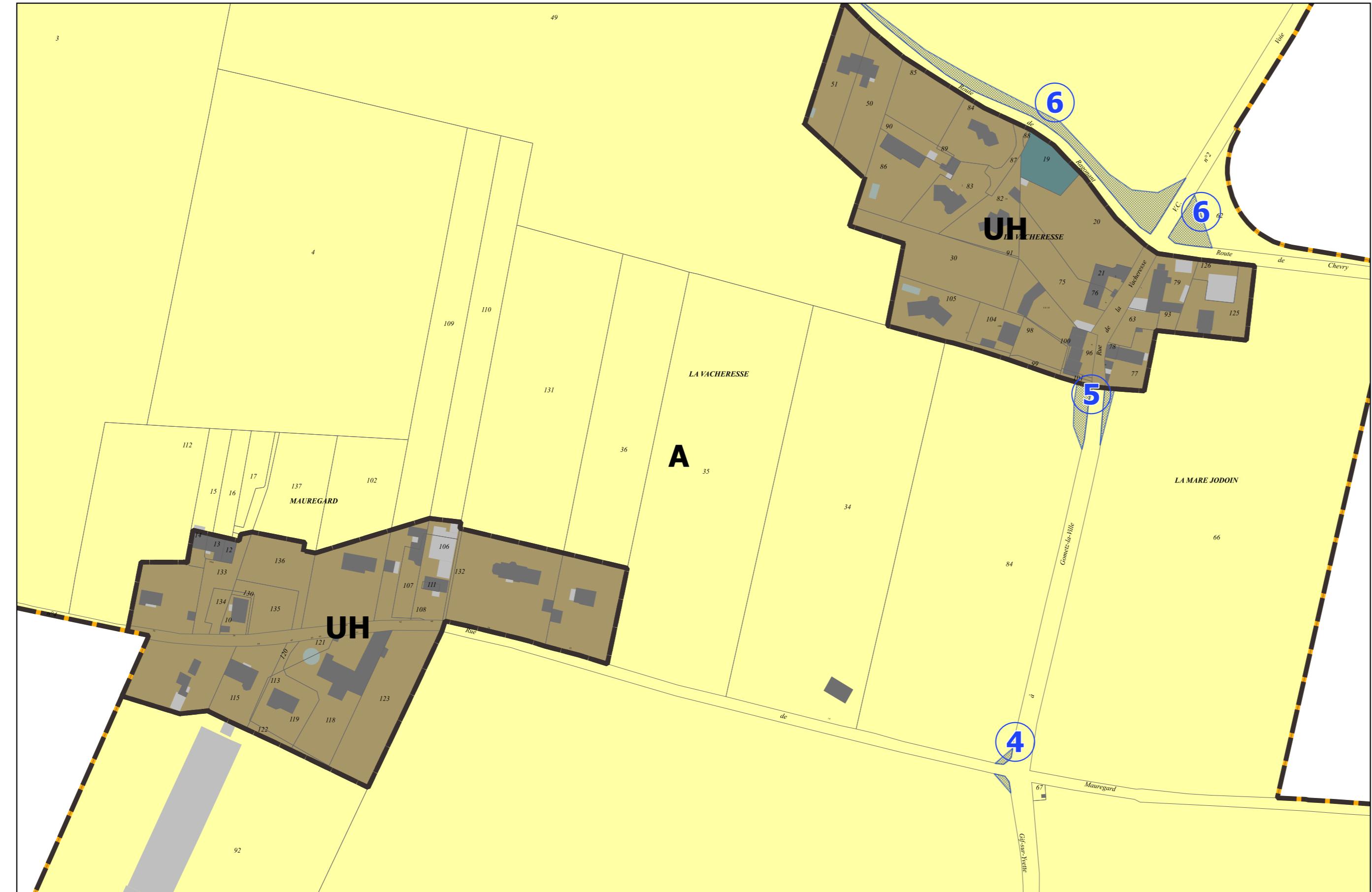
- / Auc Site à projet de la Peupleraie

Les zones agricoles et naturelles

- A Espaces agricoles
- A* STECAL en milieu agricole
- N Espaces naturels et forestiers

N° de référence	Destination	Superficie	Zonage au PLU	Bénéficiaire	Localisation
1	Aménagement et sécurisation de la route de Fréteau	2 870 m ²	UB et A	Département de l'Essonne	Le long de la route de Fréteau, en sortie de bourg.
2	Extension du cimetière	1 500 m ²	UL	Commune	Dans le prolongement du cimetière actuel.
3	Aménagement pour l'aménagement d'une installation collective	130 m ²	UL	Commune	Dans le centre-bourg, en bordure du foyer communal.
4	Sécurisation du carrefour entre les rues de la Vacheresse et de Mauregard	55 m ²	A	Commune	Entre les hameaux de la Vacheresse et de Mauregard.
5	Aménagement de la rue de la Vacheresse en entrée de hameau	290 m ²	A	Commune	Hameau de la Vacheresse.
6	Sécurisation du carrefour entre les rues de la Vacheresse et de Chevry	1 670 m ²	A	Commune	Hameau de la Vacheresse.
7	Aménagement, sécurisation et accès des transports en commun dans les espaces naturels et de transition entre Gometz et Gil	350 m ²	UH	Commune	Le long de la route de la Gruerie (Vaugondran).
8	Aménagement, stationnements et accès des transports en commun dans les espaces naturels et de transition entre Gometz et Gil	775 m ²	UH	Commune	Le long de la route de la Gruerie (Vaugondran).
9	Aménagement d'une voie douce	1 770 m ²	UH et A	Commune	Le long de la route de Beaudreville.

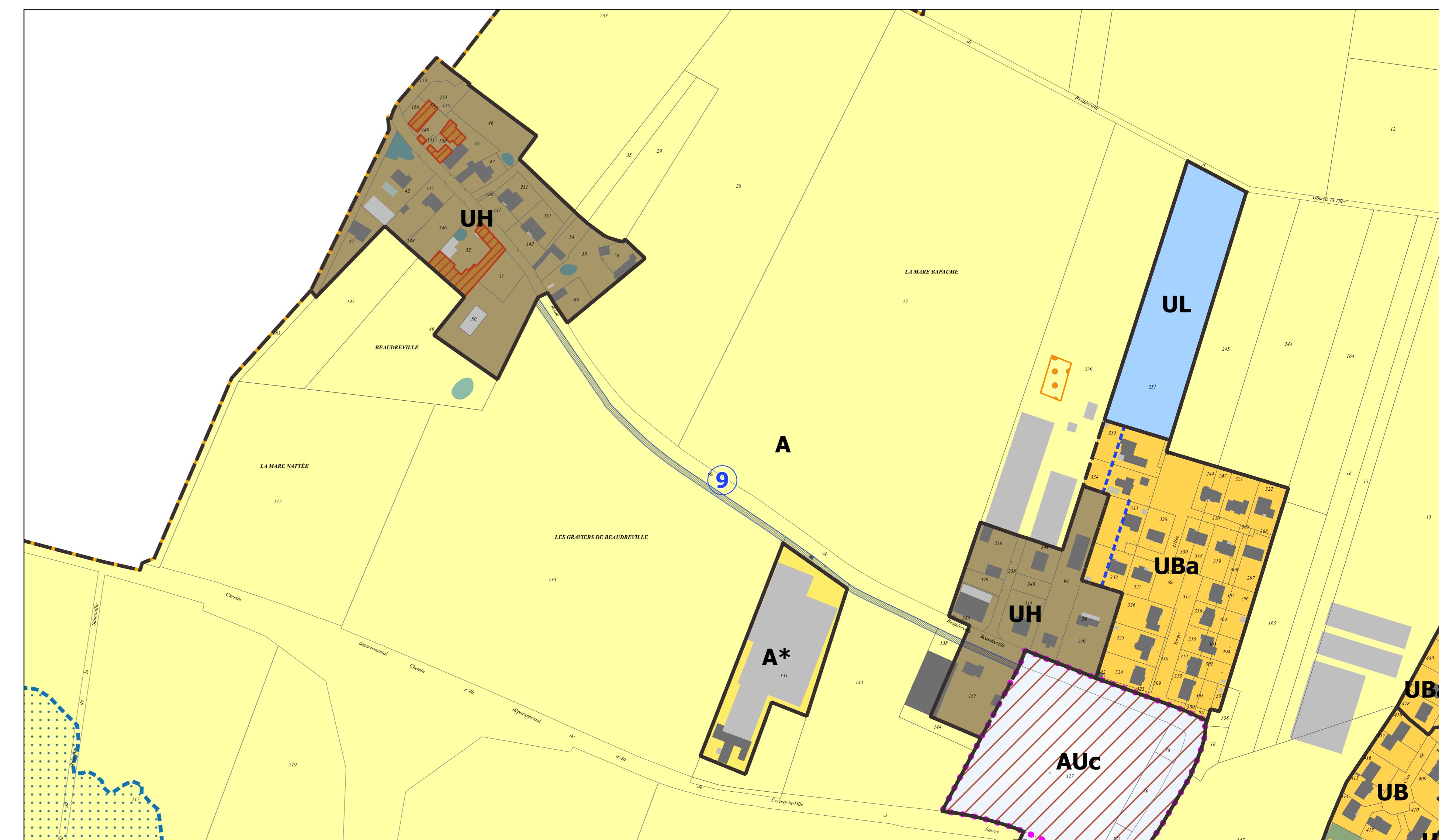
La Vacheresse / Mauregard



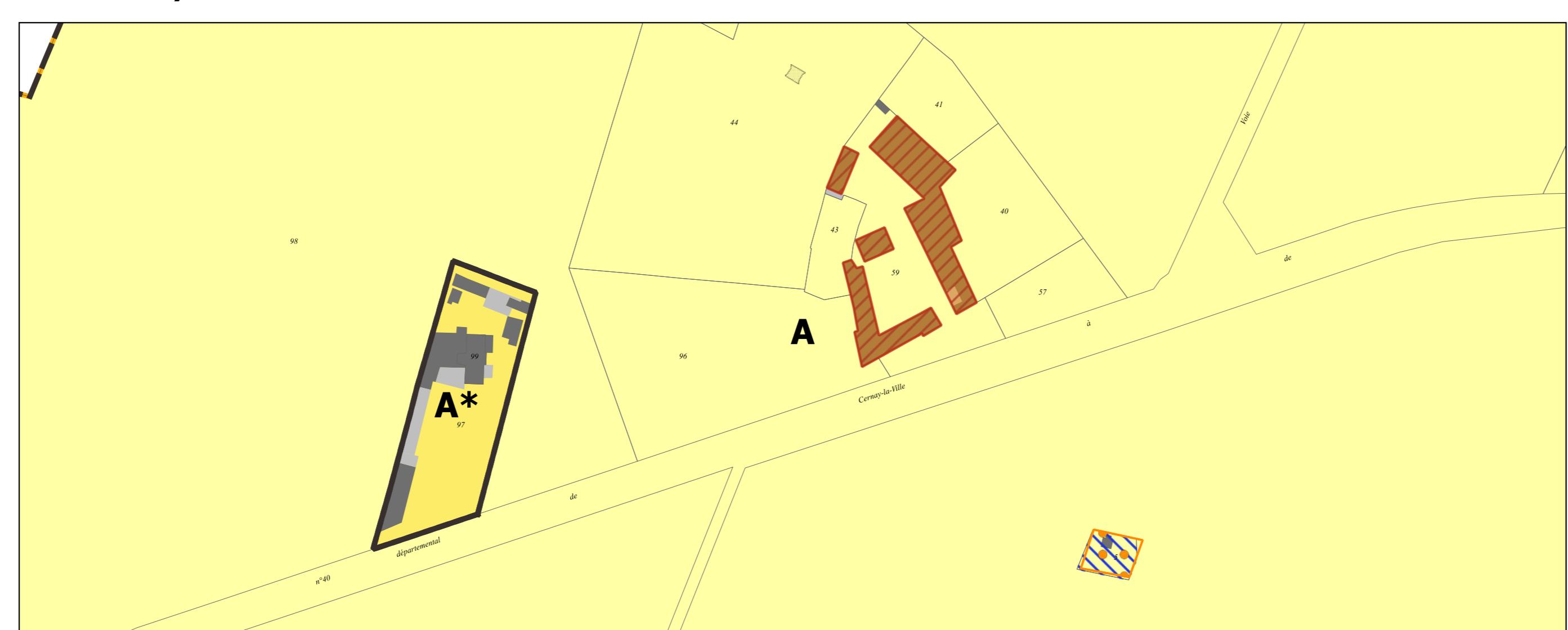
La Gruerie / Belleville / La Folie Rigault



Beaudreville



Malassis / La Feuillarde



Echelle : 1 : 2000e

0 50 100 150 200 m